



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE ORDURES MENAGERES

Objet : Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Arnaud CHEUX

L'ensemble des dépenses du budget annexe déchets est financé, principalement, par des recettes fiscales liées à la TEOM. Au regard du prévisionnel pour l'année 2021, il est proposé de maintenir les taux de 2020 pour les zones 1 et 2, mais de commencer le lissage sur 2 ans du taux pour la zone n°3, correspondant aux 5 communes ayant intégré au 1^{er} janvier 2019 la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Il est donc proposé au conseil de procéder au vote de la TEOM pour l'année 2021 de la manière suivante :

| Zones de perception | Taux 2020 | Taux 2021 |
|---|-----------|-----------|
| Zone 1 : les 35 communes hors zones 2 et 3 | 18.91 % | 18.91 % |
| Zone 2 : Le Neubourg | 22.17 % | 22.17 % |
| Zone 3 : Les 5 Nouvelles communes ayant intégré la CCPN au 1 ^{er} janvier 2019 (Le Bosc-du-Theil, La Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, Fouqueville) | 16.54 % | 17.72 % |

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1639 A,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 janvier 2019 relative à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2019 – TEOM - détermination d'une zone supplémentaire,
Vu les besoins de financement du budget annexe déchets 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- de voter les taux de TEOM au titre de l'année 2021 de la manière suivante :

| Zones de perception | Taux 2020 | Taux 2021 |
|---|-----------|-----------|
| Zone 1 : les 35 communes hors zones 2 et 3 | 18.91 % | 18.91 % |
| Zone 2 : Le Neubourg | 22.17 % | 22.17 % |
| Zone 3 : Les 5 Nouvelles communes ayant intégré la CCPN au 1 ^{er} janvier 2019 (Le Bosc-du-Theil, La Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, Fouqueville) | 16.54 % | 17.72 % |